


Annexe 2 – Proposition de cahier des charges pour la formation des tuteurs

 <p style="text-align: center;">Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Cahier des charges type « Formation de tuteur »</p>
<p>Contexte :</p>	<p>Les infirmiers diplômés depuis la réforme des études (1992) et les infirmiers diplômés d'Etat n'ayant jamais exercé en psychiatrie expriment des difficultés à se situer et à agir dans la prise en charge des patients souffrant de pathologies mentales. Malgré les contenus de formation sur la sémiologie psychiatrique, les connaissances de base nécessaires à la pratique professionnelle en psychiatrie nécessitent souvent d'être complétées.</p> <p>Dans le cadre de cette démarche de formation, il apparaît nécessaire, pour garantir sa mise en œuvre, de construire un dispositif faisant appel à des référents-tuteurs. Ces derniers appartenant aux structures dans lesquelles les personnels infirmiers à former exercent leur activité devront, en lien avec l'organisme de formation, contribuer à la transmission des savoirs et compétences.</p>
<p>Antériorité sur le thème :</p>	<p>La formation tuteur s'inscrit dans un vaste plan de renforcement des compétences en psychiatrie des jeunes infirmiers. Une action intitulée « consolidation des savoirs en psychiatrie » a été élaborée par un groupe de travail national, piloté par la direction générale de la santé. Elle se déploie progressivement dans l'ensemble des régions et doit être complétée par un dispositif d'accompagnement et de tutorat en situation de travail.</p>
<p>Objectifs :</p>	<p>Formaliser les bonnes pratiques de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les processus de soins et trouver des pistes de décisions - Définir les compétences à mobiliser : référentiel de compétences <p>Transmettre les bonnes pratiques (pédagogie d'adultes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des cas cliniques révélateurs de l'activité - Evaluer les acquis du tuteur en situation de travail avec des outils adaptés - Apprendre à superviser le travail du tuteur : analyse réflexive - Evaluer la démarche d'apprentissage : méthodes, outils <p>Organiser concrètement l'accompagnement des formés sur le terrain (cf. formation « consolidation des savoirs en psychiatrie »)</p>
<p>Public cible :</p>	<p>Cette formation est destinée aux infirmiers expérimentés (ancienneté minimum en psychiatrie de 5 années recommandée) volontaires et dont la candidature pour être tuteurs est validée par l'établissement.</p>
<p>Contenu :</p>	<p>Le contenu abordera en préalable les enjeux du PPSM, mais aussi ceux du maintien et du développement des compétences en psychiatrie.</p>
<p>Durée</p>	<p>3 jours sous forme de 2+1</p>
<p>Nombre de stagiaires</p>	<p>15 maximum par session</p>
<p>Evaluation de la formation</p>	<p>Il est demandé au formateur de proposer un processus d'évaluation des effets de la formation (procédure et supports) et du transfert dans les pratiques professionnelles</p>
<p>Organisme de formation</p>	<p>La présence d'au moins un professionnel du secteur en exercice (infirmier ou cadre de santé) dans l'équipe de formateur est obligatoire.</p>